

d'argent sous de faux prétextes, crimes contre la loi de banqueroute ou de faillite, fraudes commises par un dépositaire, agent, etc., etc., viol, enlèvement de personne, vol d'enfant, enlèvement de personne dans l'intention de la priver de quelque droit (*kidnapping*), emprisonnement illégal, effraction nocturne ou diurne dans une maison d'habitation ou magasin, incendie, vol sur la personne avec violence, menaces par lettre ou autrement avec intention d'extorsion, parjure ou subornation de parjure, piraterie et autres crimes sur mer, etc., etc.

Les autorités impériales par un arrêté du Conseil, exemptent le Canada de la mise en vigueur des actes d'extradition du parlement impérial de 1870 et 1873, tant que cet acte d'extradition en Canada demeurera en force.

Ci-suit une liste des pays avec lesquels le Royaume-Uni a des conventions d'extradition se rapportant au Canada :—

CONVENTIONS D'EXTRADITION ANGLAISES.

République Argentine.....	22 mai	1889
Autriche-Hongrie	3 déc.	1873
Belgique.....	20 mai	1876
“	23 juillet	1877
“	21 avril	1887
Brézil	13 nov.	1872
Colombie	27 oct.	1888
Danemark	31 mars	1873
* Equateur.....	20 sept.	1880
France	14 août	1876
Allemagne.....	14 mai	1872
Guatemala	4 juillet	1885
Haiti	7 déc.	1874
Italie.....	5 février	1873
“	7 mai	1873
Libérie.....	16 déc.	1892
Luxembourg	24 nov.	1880
Mexique	7 sept.	1886
Monaco	17 déc.	1891
Pays-Bas (Indes seulement).....	19 juin	1874
Orange (Etat libre)	20 juin	1890
Portugal	30 nov.	1892
Roumanie.....	21 mars	1893
Russie.....	24 nov.	1886
Salvador.....	23 juin	1881
Espagne	4 juin	1878
“	19 janv.	1889
Suède et Norvège.	26 juin	1873
Suisse	26 nov.	1880
†Tonga	29 nov.	1879
Tunis	31 déc.	1889
Etats-Unis, Art. X.	9 août	1842
“	12 juillet	1889
Uruguay	26 mars	1884
“	20 mars	1891

119. 1894. *Traité avec le Japon.*—Ce traité n'est pas encore conclu, mais on a cru devoir donner ici un résumé de quelques-unes des clauses, en raison de son importance.

Traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et le Japon, signé à Londres, le 19 juillet 1894.

*Ratifications échangées le 19 février 1886.

†Fugitifs dans les territoires britanniques seulement.